

*Date de dépôt: 1<sup>er</sup> février 2007*

*Messagerie*

**Rapport du Conseil d'Etat  
au Grand Conseil sur la motion de M<sup>mes</sup> et MM. Jeannine de  
Haller, Myriam Sormanni, Anne Briol, Alain Etienne et Chaïm  
Nissim proposant une extension du réseau de pistes cyclables à  
Genève**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 1<sup>er</sup> mars 1999, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la motion M 1265 dont l'invite est la suivante :

*« invite le Conseil d'Etat*

*à étudier l'opportunité d'une extension du réseau de pistes cyclables en rapport avec la construction de la 3<sup>e</sup> voie CFF. »*

**Préambule**

L'extension du réseau de pistes cyclables à Genève est l'une des priorités du Conseil d'Etat, car ce mode de transport « doux » permet des déplacements rapides et sans pollution. Des enquêtes périodiques démontrent que ce mode de transport est en nette croissance ces dernières années, car il permet notamment d'éviter les engorgements quotidiens de la circulation automobile.

Depuis la date du dépôt de la motion, la 3<sup>e</sup> voie CFF a été mise en service en décembre 2004 et l'offre ferroviaire a été augmentée en conséquence.

Le projet d'aménagement d'une piste cyclable le long de la 3<sup>e</sup> voie a été analysé, mais sa réalisation a soulevé quelques problèmes.

### **Réseau de pistes cyclables**

En raison d'impossibilités techniques de faire cohabiter le projet ferroviaire avec le projet cyclable et par manque de maîtrise foncière, la piste cyclable n'a pu être réalisée que partiellement. Des itinéraires sécurisés pour les cyclistes peuvent toutefois être empruntés de manière continue entre Versoix et le centre-ville de Genève.

Par ailleurs, une alternative existe en circulant sur la piste cyclable le long de la route de Suisse et la route de Lausanne. Il est vrai que ce tracé est moins agréable, mais il est plus direct.

L'office cantonal de la mobilité (OCM) relève cependant qu'il existe un itinéraire plus bucolique pour le cyclotourisme, prenant pour base l'étude de l'ASPIC de 1995. Si on la compare avec les réalisations, il en ressort les observations suivantes pour un trajet Versoix-Genève (voir plan annexé) :

- Le départ se fait depuis le centre de Versoix au chemin de Montfleury, d'où il faut s'engager dans l'avenue de Choiseul (côté lac de la voie CFF). Un projet de zone de rencontre va être déposé au premier semestre 2007 par la commune de Versoix, ce qui permettra une très bonne intégration des deux-roues (dans les deux sens) sur cette rue;
- Du chemin de Pont-Céard à la route de Sauverny, côté lac de la voie CFF, une piste cyclable existe;
- De la route de Sauverny à la route de Saint-Loup, côté lac, les cycles peuvent circuler sur les chemins de desserte (chemin du Val-de-Travers, chemin J.-B. Vandelle et rue des Moulins), dont le volume de circulation est faible;
- De la route de Saint-Loup au chemin du Molard une piste cyclable existe. On passe du côté lac au côté Jura en empruntant la passerelle interdite à la circulation motorisée à la hauteur du chemin de la Chocolaterie;
- Sur le chemin du Molard, le volume de trafic est négligeable;
- De la route des Fayards à Genthod, côté Jura, le volume de trafic sur la route de Malagny est faible et permet de circuler de manière convenable. De plus, dans le cadre de la densification prévue par le Plan localisé de quartier (PLQ 28299), une servitude de passage permettra d'améliorer encore le cheminement des cyclistes;
- Dans le village de Genthod, la circulation est faible;

- Du village de Genthod à la gare de Genthod-Bellevue, les chemins des Rousses et de la Grande-Vigne offrent des cheminements sûrs et agréables;
- De la gare de Genthod-Bellevue à la gare de Chambésy, un cheminement mixte piétons/cyclistes existe côté Jura de la voie CFF, mais n'est pas aménagé de manière continue pour les deux-roues, ce qui nécessite en certains points de pousser son vélo en raison de dénivelés. Pour les cyclistes pressés, il y a toujours la possibilité de rejoindre la route de Lausanne, équipée d'aménagements cyclables (pistes ou bandes) de manière continue entre Genthod et Genève;
- De la gare de Chambésy à la station d'essence Agip, le chemin des Cornillons présente des charges de trafic faibles, offrant un cheminement sûr;
- Depuis cette station service, il faut rejoindre la route de Lausanne qui est équipée de pistes cyclables jusqu'à la place Albert-Thomas;
- De la place Albert-Thomas à l'avenue Blanc, des aménagements cyclables existent;
- De l'avenue Blanc à la rue du Valais, l'avenue Blanc présente des volumes de trafic faible et le franchissement de l'avenue de France est équipé d'une signalisation lumineuse spécifique aux cyclistes;
- De la rue du Valais à la gare de Cornavin, la rue de Lausanne est équipée d'aménagements cyclables. Une alternative existe également par le quartier des Pâquis équipé d'une zone 30 km/h.

A noter que ces indications sont également valables pour le trajet Genève-Versoix, à l'exception du cheminement entre la rue du Valais et la place Albert-Thomas, tronçon pour lequel la rue de Lausanne est équipée d'aménagements cyclables.

## **Conclusion**

Des itinéraires sécurisés pour les cyclistes existent de manière continue entre Versoix et le centre-ville de Genève. Ceux-ci empruntent des réseaux routiers de desserte à faible trafic, des aménagements spécifiques aux cyclistes ou des cheminements mixtes piétons/cyclistes. Ces cheminements sont sûrs et agréables, mais nécessitent effectivement certains détours.

Une alternative existe en empruntant la route de Suisse puis la route de Lausanne. Cette voie est plus directe, mais fait partie du réseau routier principal sur lequel circule une forte charge de trafic. Il répond donc en priorité aux cyclistes pendulaires, plus habitués aux contraintes de la circulation.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Charles Beer

#### Annexes :

- Motion M 1265
- Plan de l'itinéraire

**Secrétariat du Grand Conseil****M 1265**

*Proposition présentée par les députés:*

*M<sup>mes</sup> et MM. Jeannine de Haller, Myriam Sormanni,  
Anne Briol, Alain Etienne et Chaïm Nissim*

*Date de dépôt: 1<sup>er</sup> mars 1999*

*Messagerie*

## **Proposition de motion proposant une extension du réseau de pistes cyclables à Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant:

- le besoin de pistes cyclables sûres et tranquilles, à des coûts raisonnables, en particulier sur la rive droite près de la route de Suisse;
- l'opportunité à saisir lors des travaux concernant la 3<sup>e</sup> voie CFF ;

invite le Conseil d'Etat

à étudier l'opportunité d'une extension du réseau de pistes cyclables en rapport avec la construction de la 3<sup>e</sup> voie CFF.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Les cyclistes qui veulent entrer à Genève en provenance des villes et villages de la rive droite rencontrent de nombreux obstacles, ne serait-ce que le bruit et la circulation très dense sur la route de Suisse. Dès lors, l'opportunité d'étendre le réseau des pistes cyclables en coordination avec la construction de la 3<sup>e</sup> voie CFF a été étudiée par l'ASPIC en 95. Nous joignons cette première préétude, ainsi qu'une pétition à ce sujet, à l'exposé des motifs de notre motion.

Le DTPE, en coordination avec le DJPT, pourrait dès lors profiter des travaux de la 3<sup>e</sup> voie CFF, pour essayer de concilier à moindres coûts les besoins des cyclistes et la nécessité d'encourager ce mode de transport.

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à cette proposition de motion et de la renvoyer directement au Conseil d'Etat.

ANNEXE 2

